

RÉDUIRE L'IMPACT DE LA POLLUTION LUMINEUSE

TRAME NOIRE

La mise en place d'une Trame noire permet de préserver ou recréer un réseau écologique propice à la vie nocturne. Cette mesure concrète est relativement facile à mettre en application, à la fois simple et forte en termes de réduction des impacts sur la biodiversité, en particulier sur les hétérocères (papillons de nuit), les chauves-souris, mais aussi les oiseaux et les amphibiens. Cette mesure peut concerner autant le nombre de points lumineux que la durée de l'éclairage nocturne.

Cette démarche commence en général par définir des actions d'extinction de l'éclairage public à certaines plages horaires et périodes de l'année, de requalifier le parc de luminaires avec des systèmes d'éclairage moins néfastes, voire de supprimer certains luminaires inutiles. Elle se complète par la volonté d'associer les entreprises privées à s'impliquer également dans cette démarche, en éteignant l'éclairage de leurs boutiques, enseignes de magasins, etc. Le guide « Trame noire » élaboré par l'OFB (Office Français de la Biodiversité) / UMS PatriNat relate notamment les outils pour la mettre en œuvre.

MIEUX ÉCLAIRER

Pour mieux respecter la biodiversité nocturne, quelques conseils d'éclairage peuvent être appliqués :

- Éviter les éclairages diffusants, non dirigés
- Eteindre les axes peu fréquentés à partir de 23h
- Si nécessaire, prévoir un allumage par détecteur de mouvement
- Baisser l'intensité des lampes à partir d'une heure définie
- Éviter les sols trop réfléchissants
- Eteindre un lampadaire sur deux dans le cœur de ville à partir d'une heure définie.

LA CHARTE DE L'ÉCLAIRAGE « DURABLE »

Les associations de protection de la nature proposent une charte de l'éclairage « durable » aux communes. Celles-ci s'engagent à prendre en compte la pollution lumineuse et à la limiter lors de nouvelles installations. Elles peuvent ainsi obtenir le label « commune étoilée ». Pour initier une démarche pour un éclairage « durable », il est demandé de :

- Inventorier la biodiversité
- Impliquer l'ensemble des acteurs techniques et politiques
- Identifier les zones stratégiques à protéger
- Signer la charte proposée par les associations.



EN RÉSUMÉ

- Mise en place d'une trame noire
- Réduction du nombre de points lumineux et/ou de la durée d'éclairage public
- Sensibilisation des entreprises privées à cette thématique
- Labélisation « commune étoilée »